DAMANE ISTITMAR

Objet

Garantie des crédits d'investissement à moyen et long termes et des crédits-bails d'un montant supérieur à 1 MDH : Programmes d'investissement, opérations de restructuration financière, de transmission ou de reprise d'affaires

Nature et plafond d'intervention

- Le quotité de garantie est 60% du crédit en principal pour les concours destinés au financement des programmes d'investissement, des opérations de transmission ou de reprise d'affaires ;

- Cette quotité de garantie peut être augmentée de 10% supplémentaires au titre de l'un des cas suivants : -
  - Les entreprises en création ayant moins de 3 ans d'activité,
  - Les entreprises industrielles, exportatrices et celles opérant dans l'économie verte ayant réalisé un audit externe concluant sur leur gouvernance ou disposant d'un rapport du CAC certifiant, sans réserve, leurs comptes au titre du dernier exercice clos.

- 50% du crédit en principal pour les concours destinés au financement des opérations de restructuration financière.

Cibles éligibles

- Entreprises de droit marocain ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.

Secteurs éligibles

- Tous secteurs a l'exception de la promotion immobilière et la pèche hauturière

Schéma de financement

- Garantie

Où déposer la demande ?

- Centre d'affaires de Marrakech : Tél : 05.24.42.38.49

Organisme gestionnaire

Source * : https://www.tamwilcom.ma/fr/contactez-nous

المركز الجهوي للإستثمار ▪ بني ملال-خنيفرة
Centre Régional d'Investissement ▪ Béni Mellal-Khénifra

* Les données de cette fiche sont à titre indicatif. Pour avoir des informations actualisées, merci de visiter le lien indiqué